

Recheurs Fayden ces ardes proposez par Monsieur des
Fronmont et es S^r. Martinij a Mons^{seigneur} es Duc d'Anjou

En ces la Responce faite par Roy deetz an
 ar 1570, par esquels Jay entendu que a este lequis de
 demourer encors pardeca. Et comme sur ces deux
 desirs avoir mon opinion. Mais sembleroit qu'on
 desir bonne resolution, puis que S. M. deetz n
 este prie de vouloir demourer en ses pays, pour
 tant meules par son monde, mettes vides aux affaires
 qui sont en tse estat comme s'il peut estre et
 attendre, qui seroit bien raison ausly de c'accommoder
 de quelque place comme seroit la ville d'atiz, ou
 quelque autre poubee, en laquelle de se qu'on
 attende pour tenir la Court, et y faire sa demeure
 honnorable. Et d'autant que les uns s'en aduerty
 que pensuroit es layent de au faire prendre en
 chemin de France. Le Roye d'aduis y n'y dilayence
 ou ay fit une despesce pour e'aduerce de vob
 Resention finale. Et sur ce ay pris mes tres
 tresafertueusement recomande en vos bons
 graces. Je prieay dieu vous donner

Mesieurs aultz bons sante tresheureuse et
 treslongue vie de Candee de deffiance
 1570.

Tresafertuissime uny et
 compatit a bons fautes
 saine. Signe Guillaume de
 Nassau.

Mesieurs
 Messieurs deetz
 France, des pays bas
 Le 10. January 79.